

# La suppression des feux

Jacques ROBIN

**Les feux augmentent la vitesse et rendent inattentif aux piétons.**

**Là l'on supprime les feux, il faut placer un refuge central**

Initialement, vers 1930-40, la solution des feux, dans certains carrefours, avait été instaurée pour éviter deux inconvénients liés à la priorité à droite :

- le blocage du carrefour lorsque quatre voitures s'y imbriquaient suite à un non respect strict de la priorité à droite.
- les accrochages provoqués par des conducteurs malhabiles ou impatientes, bien que passant à faible vitesse du fait du ralentissement opéré en approche du carrefour.

Trois effets corrélatifs s'ensuivent :

- le débit possible fut augmenté du fait que la file de véhicules bénéficiant de la phase verte pouvait s'écouler sans avoir la contrainte de s'arrêter.
- les piétons pouvaient traverser la rue ayant la phase rouge et ceci théoriquement sans danger.
- le troisième effet fut accidentogène : les automobilistes bénéficiant de la phase verte prirent très vite l'habitude de passer à forte vitesse, 60 km/h ou beaucoup plus, avant 1989, et 50 km/h ou beaucoup plus, après 1989. Le droit de passer fut devenu dans l'esprit des conducteurs "un droit de passer vite", une abstention de l'obligation de prudence, donc une abstention de vigilance.

Pour ces raisons les feux furent et demeurent dangereux car :

--- lorsque le feu est rouge il arrive que des conducteurs brûlent le feu s'ils sont irrespectueux ou alcoolisés ou parfois lorsqu'ils conduisent une ambulance ou une voiture de police. Dans tous ces cas c'est mortel pour le piéton qui traverse.

--- lorsque le feu est vert les véhicules passent à forte vitesse et les conducteurs ne sont pas en attention concentrée, ni prêts à s'arrêter si un enfant distrait traverse, ou si une personne âgée n'a pas bien vu la couleur du pictogramme piéton. D'autre part, les conducteurs regardent surtout le feu et au détriment des piétons.

--- il peut arriver qu'à l'instant où le feu passse du rouge au vert, le conducteur d'une voiture ou d'une moto qui est en approche, estime de loin, et en observant divers signes du cycle, le moment où le feu va passer au vert et passe en gardant sa forte vitesse juste à cet instant, en doublant les voitures arrêtées qui masquent un piéton lent ou inhabile en train de traverser. Dans un tel cas la collision avec le piéton est imparable.

Les opposants à la suppression des feux font état de difficultés pour : «*les plus vulnérables : enfants et adolescents, personnes en situation de handicap provisoire ou définitif, personnes âgées, mères de famille et nounous en responsabilité de jeunes enfants, comme pour les cyclistes, les conducteurs de 2 et 4 roues motorisées*» (extraits de l'article de la pétition de 1000 personnes).

Ces opposants ont tort sur deux points :

1 - ils confondent "gêne" et "danger" : la raison pour laquelle ils n'acceptent pas la suppression des feux est parce que cela gênerait les personnes vulnérables (handicaps, âge, etc.) en fermant les yeux sur les dangers de mort évités. La gêne est une situation qui est présente de façon permanente donc mal acceptée, alors que l'accident, quand il arrive, est exceptionnel, donc non pris en compte dans les raisonnements de revendications et dans les choix.

2 – ils refusent d'intégrer l'idée que ce qui améliore la sécurité pour l'ensemble des piétons améliore aussi et en premier lieu la sécurité des plus vulnérables.

Les aveugles et les voitures électriques. Un point spécial concerne les voitures électriques. Les aveugles entendent très bien les voitures normales (à moteur thermique) donc si l'on supprime les feux ils entendront, sans problème, les voitures approcher, comme c'est déjà le cas pour toutes les traversées de rue, avec ou sans passages piétons. Ils entendront bien les voitures SAUF les voitures ELECTRIQUES !! Et sur ce point on a affaire à des gens de la Commission Européenne à Bruxelles pour qui leur priorité est que les bruiteurs

des voitures électriques ne fassent pas trop de bruit : c'est le comble de l'impéritie ! on marche sur la tête ! À coté de ça ils se désintéressent totalement des motos qui font 90 décibels. Voir mon explication dans le lien : [Les voitures électriques](#) (Si le lien n'opère pas, aller sur mon site, dans le menu à gauche en haut, l'article "les voitures électriques").

**En résumé, les feux accroissent la vitesse des véhicules et diminuent l'attention que les conducteurs prêtent aux piétons. La suppression des feux est donc un gain de sécurité.**

**Mais aux endroits où on supprime les feux, il faut impérativement placer UN REFUGE CENTRAL sur le passage piéton.**



# Sur les passages piétons des rues à 4 voies il faut réaliser des refuges entre chaque voie



## Un exemple étranger : Stockholm

il y a systématiquement un refuge central sur tous les passages piétons des rues bidirectionnelles et on ne trouve de feux que sur quelques grandes artères



Par contre, Shanghai, jamais aucun refuge, même sur les rues à 6 voies, et il y en a beaucoup



# Fin